

**II^e CONFERENCE INTERNATIONALE
DU RESEAU « FORMATION AGRICOLE ET RURALE » (FAR)
« Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de
formation rurale pour le développement »
TUNIS – 19 au 23 mai 2008**

**EXEMPLE DE LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE FORMATION OUVERTE ET A
DISTANCE AU CFPPA DE VESOUL**

*Intervention de M Philippe Grivet, chargé d'ingénierie,
CFPPA de Vesoul, ministère de l'Agriculture et de la Pêche*

Le contexte.

Ce centre de formation est créé en 1981, dès 1982, à la demande de la profession apicole, une formation BPA en apiculture est mise en place. Dès son ouverture, cette formation bénéficie du soutien de l'autorité académique. La Région, partenaire financier de premier plan suite aux lois de décentralisation, soutient également d'emblée cette formation.

A partir des années 90, on constate une baisse tendancielle du nombre de candidats, à cela plusieurs raisons :

- évolution du secteur apicole ;
- accroissement de la concurrence entre centres (la « décentralisation » permet à chaque Région de décider l'implantation d'une formation apicole) ;
- évolution de la « demande » : des candidats de moins en moins mobiles qui préfèrent suivre des formations moins adaptées mais à proximité de leur domicile.

Le maintien de la formation apicole sur le site de Vesoul passe par une meilleure prise en compte des attentes des différents « partenaires » en lien avec cette action.

Elle doit tout d'abord mieux répondre à la demande des **USAGERS** et de la **Profession apicole**

Tout en respectant le cadre réglementaire :

- lié au diplôme, ce qui implique la validation de la part de l'**autorité académique** ;
- et aux financements, la formation devra pouvoir répondre au cadre de l'appel d'offre **Région**, mais également, si possible, au cadre régissant le Congé Individuel Formation (partenariat avec les **OPCA** ...) ;
- et tout en minimisant le risque financier, ce qui nous a conduit à rechercher des financements extérieurs (**Etat-Europe**) ;
- sans oublier de prendre en compte l'organisation du **centre**.

Le projet.

Construction d'une formation en FOAD permettant d'acquérir le Brevet Professionnel REA apicole en s'appuyant sur un réseau de centres partenaires répartis sur le territoire national.

Les acteurs de ce projet :

- en tout premier lieu il s'agit des **usagers**, pour lesquels ce projet répond aux problèmes de mobilité ;
- l'analyse de la demande a été faite sous forme d'enquête et d'entretiens auprès des personnes s'informant sur les formations apicoles auprès du centre.
- l'**autorité académique** est également un partenaire important, ce projet répondant à la stratégie de développement de l'individualisation qu'elle souhaitait impulser à cette époque, financements à la clé ;

- Il faut noter ici que **la profession apicole**, si elle n'a pas été à l'initiative du projet, faute de connaissance sur ces nouveaux dispositifs de formation, a été largement associée dès sa mise en œuvre, un comité de suivi, composé de professionnels ayant été mis en place à cette fin.

Ce nouveau dispositif a été présenté au principal **financeur**, la Région, et a obtenu sa validation, cela avant même sa mise en œuvre. Par souci d'efficacité il a été décidé de ne contacter les autres financeurs potentiels (OCA, entreprises) **qu'ultérieurement**. Ce dispositif s'appuie sur un **réseau de centres partenaires**. La constitution de ce réseau a pu se réaliser suite à une enquête d'intention. Les relations entre centres ont été formalisées sous forme de charte et autres conventions de partenariat.

Les derniers « acteurs » de ce projet, et non des moindres, sont les formateurs de notre centre qui voient leurs fonctions évoluer dans le cadre de ce nouveau dispositif de formation (les formateurs font de moins en moins de cours au profit de la création d'outils pédagogiques et du développement de la fonction d'accompagnement des apprenants).

L'organisation du centre doit également évoluer pour pouvoir s'adapter à ces nouveaux dispositifs, cela passe, entre autres, par la mise en place de Centre De Ressources, de développement d'unités de formation type « Atelier de Pédagogie Personnalisé »...

La vie d'un tel dispositif nécessite de mettre en place des modalités de suivi rigoureuses. Pour ce faire notre centre s'est également appuyé sur un réseau de partenaires, réseau élargi par rapport à ce qu'il était lors de la phase de mise en place :

- enquête de satisfaction lors de chaque session de regroupement auprès des **bénéficiaires** ;
- contacts réguliers avec les **centres partenaires**, organisation bilan annuel ;
- bilan annuel avec les représentants de la **profession** (création d'un comité de pilotage) ;
- rencontres avec le **financeur principal** (Région) ;
- présentation du dispositif aux **autres financeurs** (importance du problème de « traçabilité » du temps de travail pour ce type de formation) ;
- intégration au **réseau national** « Préférences formation ».

Les résultats.

- près de 50 stagiaires par an (équivalent 15000h de formation sur site) ;
- un emploi créé ;
- maintien de la formation sur site ;
- *et des projets de développement* :
 - adaptation de notre dispositif pour Guadeloupe Martinique et Guyane ;
 - construction d'un nouveau dispositif pour Afrique du nord et Afrique tropicale.

Projets qui nécessiteront la mise en place d'un nouveau réseau de partenariat pour qu'ils puissent répondre aux attentes des populations concernées. Le réseau FAR sera largement mis à contribution pour le second projet.

En guise de synthèse.

Quelques éléments explicatifs de la réussite :

- une réponse à une demande des bénéficiaires ;
- l'inscription du projet dans la politique des « acteurs institutionnels » ;
- un partenariat fort avec la profession ;
- des centres partenaires en attente ;
- l'intégration à un réseau national.

Et quelques points de vigilance :

- une dépendance forte vis à vis de la qualité de la prestation fournie par les centres partenaires ;
- une méfiance toujours présente de la part de quelques financeurs ;
- des procédures de mises à jour du dispositif qui restent lourdes et coûteuses ;
- des bouleversements culturels pas encore « bien digérés » que ce soit en terme d'évolution de l'emploi des formateurs, mais aussi de l'organisation des centres.